

# TAXE D'APPRENTISSAGE | 2024

## Choisissez d'investir dans l'avenir des élèves de Grenoble INP - Phelma, UGA

Avec la taxe d'apprentissage, vous avez le pouvoir de choisir et d'agir pour l'innovation, pour l'expertise, pour l'employabilité de nos élèves et de vos futurs collaborateurs.

### Bien plus qu'un soutien financier

Vous **consolidez la formation** de nos 1400 élèves, une assurance pour de futurs recrutements de collaborateurs compétents.

Vous participez au **renouvellement de matériels pédagogiques technologiques** en cohérence avec les besoins changeants du monde industriel.

Vous nous permettez de **maintenir l'excellence et la diversité scientifique et technique de notre formation pratique**, très appréciées des employeurs de nos diplômés dans les domaines du *génie des procédés, des matériaux, du nucléaire, de l'instrumentation, de l'électronique numérique et analogique, du biomédical et des objets connectés*.

La taxe d'apprentissage représente **plus de la moitié de notre budget de fonctionnement**, votre soutien nous est précieux !

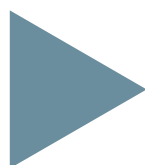


## VERSER SON SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE > MODALITÉS PRATIQUES

### Un dispositif depuis 2023 : la plateforme : SOLTéA

Entreprises, c'est via cette plateforme développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que vous pourrez affecter votre solde de la taxe d'apprentissage 2024 à Grenoble INP - Phelma, UGA.

Soutenir Phelma  
en 4 étapes



1

Munissez-vous  
de vos identifiants  
pour accéder à SOLTéA

2

Retrouvez  
Grenoble INP - Phelma, UGA  
N° UAI : 0383395 J

3

Indiquez en %  
la part du solde de la  
taxe que vous souhaitez  
nous verser

4

Informez-nous  
de votre choix  
en écrivant à  
phelma.tax@grenoble-inp.fr

# CALENDRIER

## Les étapes du versement

### ► Étape 1 : La déclaration de votre impôt d'avril à début mai 2024

- > Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN d'avril (Déclaration Sociale Nominative)
- > Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par URSSAF ou MSA **le 5 ou le 15 mai 2024** (dates d'exigibilité des cotisations sociales – article R243-6 du code de la sécurité sociale)

### ► Étape 2 : La désignation des bénéficiaires de votre impôt

#### ► du 27 mai au 2 août 2024 : 1ère période de répartition

- > Choix, par les entreprises, du ou des établissements bénéficiaires de leur solde de taxe d'apprentissage sur la plateforme SOLTÉA.
- > Pour nous désigner comme bénéficiaire, recherchez « Grenoble INP - Phelma » ou notre code UAI : 0383395 J

#### ► du 12 août au 4 octobre 2024 : 2ème période de répartition

Si vous ne désignez pas les bénéficiaires de votre solde de taxe d'apprentissage, votre soutien sera attribué selon la réglementation en vigueur. Ne laissez pas d'autres décider de l'utilisation de votre contribution fiscale ! Prenez les devants et choisissez de soutenir Grenoble INP - Phelma, UGA, une école en accord avec vos valeurs et vos besoins.

Grenoble INP - Phelma, UGA :  
l'école de la diversité scientifique et technique !

*Micro & nanotechnologies, Énergie décarbonée,  
Matériaux innovants, Technologies de l'information,  
Santé et ingénierie biomédicale, Développement  
durable.*

1 400 élèves ingénieurs et en master, plus de 380 ingénieurs diplômés par promotion, 120 enseignants-chercheurs permanents issus des 11 laboratoires associés à l'école, environ 370 intervenants de l'industrie et de la recherche, plus de 25 % des élèves ingénieurs poursuivent en thèse.

## CHIFFRES CLÉS

*Chiffres issus de l'enquête CGE 2023 effectuée auprès de la promotion de diplômés Phelma 2022, 6 mois après leur sortie de l'école.*

77 %

des diplômé-es sont embauché-es avant l'obtention de leur diplôme, les autres trouvent leur emploi entre 2 à 4 mois

95,4 %

Taux d'insertion avec VIE et thèses

5

plateformes technologiques de pointe en micro & nanotechnologies, physique nucléaire, chimie, matériaux

Retrouvez diplômés, élèves, enseignants sur notre page 

Contactez le service des Relations Entreprises

[relations.entreprises@phelma.grenoble-inp.fr](mailto:relations.entreprises@phelma.grenoble-inp.fr)

Tél : +33 (0)4 56 52 92 28

[phelma.grenoble-inp.fr/taxe-apprentissage](https://phelma.grenoble-inp.fr/taxe-apprentissage)

École nationale supérieure de physique,  
électronique, matériaux

Grenoble INP - Phelma, UGA  
Minatec - 3 Parvis Louis Néel - CS 50257  
38016 Grenoble Cedex 01

SIRET : 193 819 125 00272